



## Risque encouru en cas de non realisation du preavis de demissio

Par **steph**, le **27/04/2009** à **19:05**

Bonjour,rnrnQue risque t on si on ne réalise pas le preavis de demission entierement ? sachant que l'on m'a dit que je ne serai pas remplacer merci d'avance

Par **Guittoo**, le **28/04/2009** à **15:42**

Bonjour,rnrnJ'ai à peu près la même question; je n'ai pas pu respecter le préavis de démission comme le stipulait mon contrat. rnJe pense que mon employeur peut me demander des indemnités. Mais je n'ai toujours pas été payé et ça ça m'ennuie.rnrnY a-t-il un délai pour que je sois payer même si je suis en faute ? Et quels sont les recours possibles ?